

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2832

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Création d'une voirie nouvelle reliant l'avenue Roger Salengro et le pôle multimodal de la Soie - Convention à souscrire avec Gaz de France pour le déplacement d'un poste de détente de gaz**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la séance du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a accepté la réalisation de dix opérations connexes au tramway LEA.

Parmi celles-ci, figure la création d'une voirie nouvelle à Vaulx en Velin permettant de relier l'avenue Roger Salengro et le pôle multimodal de la Soie. Les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation sont en cours. L'une des parcelles concernées appartient à Gaz de France et un poste de détente de gaz y est installé. Son déplacement est indispensable pour réaliser cette voirie, et le coût est estimé à 243 600 €HT, soit 291 345,60 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter la convention à souscrire avec Gaz de France, qui précisera les conditions de réalisation de ces travaux et la participation financière de la Communauté urbaine en vue du remboursement à Gaz de France des frais engagés à ce titre ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention à établir entre la Communauté urbaine et Gaz de France pour le transfert d'un poste de détente gaz à Vaulx en Velin.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 29 mars 2004 pour la somme globale de 1 420 000 € sur l'opération 915 - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,